

Province de Québec
MRC d’Abitibi-Ouest
Municipalité d’Authier

Procès-verbal de la 9^e séance ordinaire du conseil municipal d’Authier, tenue le 2 septembre 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence du maire, monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes.

Est absent, le conseiller Ghislain Désaulniers.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe.

-
1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Avis de motion pour un règlement concernant l’occupation et l’entretien des bâtiments.
 - 3.4 Adoption d’une Politique relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle.
 - 3.5 Suivi des dossiers en cours.
 - 3.6 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Appel d’offres 2025-05 concernant l’entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l’hiver 2025-2026.
 - 5.2 Appel d’offres 2025-06 concernant le déneigement des infrastructures municipaux pour l’hiver 2025-2026.
 - 5.3 MTMD – Dossier Canadian National.
 - 5.4 Chemin de Bellefeuille – Suivi du dossier.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 - 9.1 Dépôt du Rapport du maire.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-146-02-09-25	1-ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d’accepter l’ordre du jour en ajoutant le point suivant, et en laissant le point varia ouvert : • 5.5 Suivi concernant le creusage de fossé dans le chemin des Ancêtres. 2-PÉRIODE DE QUESTIONS Quelques résidents du chemin de Bellefeuille sont présents afin de faire part de leur mécontentement concernant l’entretien de ce chemin et demandent des informations. (Voir résolution au point 5.4), et désirent un appui du conseil municipal dans ce dossier.
No-147-02-09-25	3-ADMINISTRATION ET FINANCES 3.1 <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.</u> Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d’adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.
No-148-02-09-25	3.2 <u>Adoption des comptes.</u> Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d’adopter les dépenses suivantes pour le mois d’août 2025: 25,071.84\$ pour les comptes payés et 11,581.08\$ pour les salaires, totalisant ainsi 36,652.92\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Avis de motion pour un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

La conseillère Véronique Hince, par la présente, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

3.4 Adoption d'une Politique relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

Ayant déjà reçu copie de la Politique, les membres du conseil en dispensent la lecture.

ATTENDU QUE le français est la langue officielle du Québec et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, conformément à la *Charte de la langue française*;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier est tenue de se conformer aux obligations prévues par la *Charte de la langue française* et aux directives de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU QUE certaines situations peuvent justifier l'utilisation d'une autre langue que le français, notamment afin de répondre adéquatement aux besoins de citoyens allophones, de visiteurs, d'organismes externes ou dans des contextes d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier a préparé une Politique visant à encadrer l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans ses communications;

No-149-02-09-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte la Politique relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, telle que présentée, et en confie l'application à la direction générale;

QUE ladite Politique entre en vigueur dès son adoption et soit communiquée à l'ensemble des employés et élus municipaux.

3.5 Suivi des projets en cours.

VI-13 - Chargée de projets :

Rim a travaillé sur plusieurs projets. Projet qui se termine en février 2026 mais prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

VI-15 : Étude de faisabilité – bâtiment multiservice :

Remise à niveau du bâtiment multiservice. Firmes professionnelles nécessaires. Projet qui se termine le 31 décembre 2025.

PS-2025-105 le cœur vivant d'Authier : Aménagement extérieur du bâtiment multiservice. Projet en cours de réalisation. Projet qui se termine le 31 mai 2026.

Nouveaux Horizons :

Beaucoup d'équipements et d'accessoires nécessaires à l'artisanat, couture, tricot, bricolage ont été achetés. Projet qui se termine bientôt.

TECQ – Collecte et assainissement des eaux :

Projet sur une longue durée. Des mises à jour sur l'étude comparative sont en cours. Le rapport sera bientôt déposé au conseil.

3.6 Correspondance.

* Les revues CONSTAS et Québecvert.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Appel d'offres 2025-05 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire appel à un contracteur pour l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE des invitations seront envoyées à deux entrepreneurs.

No-150-02-09-25 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu d'autoriser l'envoi, par invitation, de l'appel d'offres 2025-05 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026 aux entrepreneurs.

L'ouverture des soumissions se fera, le jeudi 25 septembre 2025, à 10h00, au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

5.2 Appel d'offres 2025-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2025-2026.

La conseillère, Cindy Demers, se retire de la discussion.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire appel à un contracteur pour le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2025-2026.

ATTENDU QUE des invitations seront envoyées à trois résidents de la municipalité pouvant offrir le service.

No-151-02-09-25 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'autoriser l'envoi, par invitation, de l'appel d'offres 2025-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2025-2026 à trois résidents de la municipalité.

L'ouverture des soumissions se fera, le jeudi 25 septembre 2025, à 10h00, au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

5.3 MTMD – Dossier Canadian National.

Les résolutions No-91-06-05-25 et No-92-06-05-25 ont été transmises à :

- Madame Anita Anand, Ministre des transports et du commerce intérieur du Canada, ou son/sa remplaçant (e);
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécois des municipalités;
- Monsieur Sébastien Lemire, député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Madame Suzanne Blais, députée provinciale d'Abitibi-Ouest;
- Monsieur Philippe Lemire, directeur régional du Ministère des transports et de la mobilité durable.

Le MTMD a informé la municipalité, par correspondance, que le montant de 106,600\$ octroyé en janvier 2023 représente le montant maximal de l'aide financière que la municipalité pourra recevoir. Pourtant, les deux factures pour les travaux exécutés à l'automne 2024 par le Canadian National totalisent 133,919.65\$ La différence de 27,319.65\$ devra être absorbée par la municipalité.

Le maire et la directrice générale sont allés à la rencontre de la députée provinciale d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais et du député fédéral, monsieur Sébastien Lemire, afin de discuter de ce dossier très important.

5.4 Chemin de Bellefeuille.

Résolution concernant l'entretien et la sécurité du chemin de Bellefeuille (sous juridiction du MTMD)

ATTENDU QUE le chemin Bellefeuille, situé sur le territoire de la municipalité d'Authier, est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE l'état actuel du chemin soulève de nombreuses préoccupations auprès des citoyennes et citoyens qui l'utilisent et qui y résident depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le pont situé sur ce chemin (P-00171) présente des signes d'usure. Il a été inspecté le 15 juillet 2025 mais le rapport démontre des lacunes au niveau de la structure;

ATTENDU QUE les interventions de contrôle de la poussière sont jugées insuffisantes et trop tardives, ce qui entraîne des désagréments importants pour les résidents;

ATTENDU QUE des branches et arbustes jonchent la bordure du chemin de Bellefeuille et nuisent à la bonne visibilité des utilisateurs de cette route;

ATTENDU QUE le volume élevé de camions empruntant le chemin Bellefeuille engendre des nuisances sonores, des vibrations continues et des dommages aux résidences avoisinantes;

ATTENDU QUE la vitesse excessive des véhicules ainsi que l'utilisation fréquente des freins « jacob » par les camions perturbent la qualité de vie des citoyens et représentent un risque pour la sécurité;

ATTENDU QU'UN autobus scolaire circule quotidiennement sur ce chemin et que le non-respect fréquent des règles de circulation par certains usagers met directement en danger la sécurité des enfants;

ATTENDU QUE ces problématiques ont déjà été soulevées à plusieurs reprises par la municipalité auprès des autorités concernées, entre autres par la résolution no-089-04-06-24, mais que les actions mises en place jusqu'à présent n'ont pas permis de corriger la situation de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE à ce jour, aucune solution à long terme n'a été mise en place et qu'il est plus que temps d'être en mode solution;

ATTENDU QUE les citoyens demandent un dédommagement de 800\$ par résidence pour compenser les dommages subis.

No-152-02-09-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu :

1. Que la municipalité d'Authier demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) :
 - de procéder à une analyse du pont P00171 situé sur le chemin Bellefeuille afin de limiter la charge maximale permise;
 - d'améliorer la rapidité et la fréquence des interventions de contrôle de la poussière et de rendre le processus récurrent d'année en année;
 - de réaliser les travaux de débroussaillage nécessaires pour améliorer la visibilité;
 - de prendre en considération l'impact des vibrations causées par le passage des véhicules lourds sur les résidences riveraines et de proposer des mesures d'atténuation;
 - d'analyser la demande de dédommagement des citoyens, soit 800 \$ par résidence affectée.
2. Que la municipalité d'Authier demande à la Sûreté du Québec :
 - d'intensifier la surveillance de la vitesse sur le chemin Bellefeuille;
 - de faire respecter la réglementation concernant l'utilisation des freins « jacob » afin de réduire les nuisances sonores pour les citoyens;
 - d'assurer une présence accrue aux heures de passage de l'autobus scolaire afin de veiller au respect des règles de circulation et de garantir la sécurité des enfants.
3. Que la municipalité d'Authier demande à ses citoyennes et citoyens, aux conducteurs d'autobus ou autre utilisateur, à signaler directement :
 - à la Sûreté du Québec (au numéro de téléphone de la centrale de la SQ : 819-333-4141 ou 4141 par cellulaire (sans frais), toute problématique de vitesse excessive, de conduite dangereuse ou de non-respect des règles lors du passage de l'autobus scolaire;
 - au ministère des Transports et de la Mobilité durable (en composant le 511 ou via le formulaire en ligne disponible sur le site du MTMD) toute problématique liée à l'entretien de la chaussée, au pont, à la poussière ou au débroussaillage.
4. Que copie de la présente résolution soit transmise :
 - à Monsieur Philippe Lemire, directeur régional du MTMD;
 - à Monsieur Stéphane Lebourdais, de la Sûreté du Québec;
 - à Madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest;
 - au responsable des transports pour le Centre de service scolaire du Lac-Abitibi;
 - à Monsieur Normand Lagrange, directeur général à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé de Languedoc;
 - à tous les citoyens ou citoyennes d'Authier résidant sur le chemin de Bellefeuille.

5.5 Suivi du creusage de fossé dans le Chemin des Ancêtres.

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation fut envoyé à deux entrepreneurs afin de procéder à du creusage de fossé mécanisé dans le Chemin des Ancêtres ;

	ATTENDU QU’ une aide financière de 20,000\$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration – Projets d’envergure ou supramunicipaux pour ces travaux ; ATTENDU QU’ aucune offre n’a été reçue puisque les deux entrepreneurs ciblés n’ont pas le marteau-piqueur hydraulique ou brise-roche nécessaire pour une partie des travaux demandés ; ATTENDU QU’ il serait quand même possible de procéder à une partie du creusage de fossé pour cette année.
No-153-02-09-25	POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu de procéder, par gré à gré, avec Proulx & Genesse inc., pour le creusage de fossé dans le chemin des Ancêtres pour cette année. 6-HYGIÈNE DU MILIEU Rien n’est abordé dans cette rubrique. 7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT Rien n’est abordé dans cette rubrique. 8-LOISIRS ET TOURISME Rien n’est abordé dans cette rubrique. 9-PAROLE AU MAIRE 9.1 Dépôt du Rapport du maire. Le maire dépose son Rapport du maire. Celui-ci sera inséré dans le prochain petit journal de la municipalité. 10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX Rien n’est abordé dans cette rubrique. 11-PÉRIODE DE QUESTIONS. Aucune question. 12-VARIA. Rien n’est abordé dans cette rubrique. 13-LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE 13.1 Clôture de la séance. Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 22h03.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière